

COMMENT REMPLIR VOTRE PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION (1/2) - BULLETIN DE SOUSCRIPTION ?

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Veillez noter votre profession actuelle précise. **Si demandeur d'emploi ou retraité(e), indiquez votre profession antérieure.**

Code CSP : veuillez noter le code correspondant à la catégorie socio-professionnelle de votre emploi d'après la liste CSP ci-dessous :

Code	Libellé	Code	Libellé
1000	AGRICULTEURS EXPLOITANTS	5500	EMPLOYÉS DE COMMERCE
2100	ARTISANS	5600	PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
2200	COMMERÇANTS ET ASSIMILÉS	6100	OUVRIERS QUALIFIÉS
2300	CHEFS D'ENTREPRISE	6600	OUVRIERS NON QUALIFIÉS
3100	PROFESSIONS LIBÉRALES ET ASSIMILÉS	6900	OUVRIERS AGRICOLES
3200	CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE, PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET ARTISTIQUES	7100	ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS
3600	CADRES D'ENTREPRISE	7200	ANCIENS ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE
4100	PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA SANTÉ, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET ASSIMILÉS	7300	ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
4600	PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES	7600	ANCIENS EMPLOYÉS ET OUVRIERS
4700	TECHNICIENS	7900	RETRAITÉS ANCIENNE ACTIVITÉ INCONNUE
4800	CONTREMAÎTRES, AGENTS DE MAÎTRISE	8100	CHÔMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLÉ
5100	EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE	8200	INACTIFS DIVERS (AUTRES QUE RETRAITÉS)
5400	EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme oblige les organismes financiers à interroger leur clientèle concernant leur situation vis-à-vis de certaines fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives bien précises. Veuillez impérativement cocher "oui" ou "non" aux deux questions réglementaires posées.

Si oui, veuillez noter le code de la fonction d'après la liste ci-dessous. De même, s'il s'agit d'une personne de votre entourage, veuillez préciser votre lien avec cette personne d'après la liste page suivante :

• Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives

Code	Libellé	Code	Libellé
01	CHEF D'ÉTAT, CHEF DE GOUVERNEMENT, MEMBRE D'UN GOUVERNEMENT NATIONAL OU DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	06	AMBASSADEUR, CHARGÉ D'AFFAIRES, CONSUL GÉNÉRAL ET CONSUL DE CARRIÈRE
02	MEMBRE D'UNE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE NATIONALE OU DU PARLEMENT EUROPÉEN	07	OFFICIER GÉNÉRAL OU OFFICIER SUPÉRIEUR ASSURANT LE COMMANDEMENT D'UNE ARMÉE
03	MEMBRE D'UNE COUR SUPRÊME, D'UNE COUR CONSTITUTIONNELLE OU D'UNE AUTRE HAUTE JURIDICTION DONT LES DÉCISIONS NE SONT PAS, SAUF CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, SUSCEPTIBLES DE RECOURS	08	MEMBRE D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE D'UNE ENTREPRISE PUBLIQUE
04	MEMBRE D'UNE COUR DES COMPTES	09	DIRIGEANT D'UNE INSTITUTION INTERNATIONALE PUBLIQUE CRÉÉE PAR UN TRAITÉ
05	DIRIGEANT OU MEMBRE DE L'ORGANE DE DIRECTION D'UNE BANQUE CENTRALE		

• **Liste des liens avec la personne exerçant la fonction politique, juridictionnelle ou administrative**

Code	Libellé	Code	Libellé
01	LE CONJOINT OU LE CONCUBIN NOTOIRE	04	TOUTE PERSONNE PHYSIQUE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT LE BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF D'UNE PERSONNE MORALE CONJOINTEMENT AVEC LA PERSONNE EXPOSÉE
02	LE PARTENAIRE LIÉ PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ OU PAR UN CONTRAT DE PARTENARIAT ENREGISTRÉ EN VERTU D'UNE LOI ÉTRANGÈRE	05	TOUTE PERSONNE PHYSIQUE CONNUE COMME ENTREtenant DES LIENS D'AFFAIRES ÉTROITS AVEC LA PERSONNE EXPOSÉE
03	EN LIGNE DIRECTE, LES ASCENDANTS, DESCENDANTS ET ALLIÉS, AU PREMIER DEGRÉ, AINSI QUE LEUR CONJOINT, LEUR PARTENAIRE LIÉ PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ OU PAR UN CONTRAT DE PARTENARIAT ENREGISTRÉ EN VERTU D'UNE LOI ÉTRANGÈRE		

Dans le cas d'un "oui" à l'une et/ou à l'autre des deux questions, la souscription au contrat Patrimoine Vie Plus ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier de souscription.

DURÉE DE VOTRE SOUSCRIPTION

Deux options vous sont proposées :

• **La durée fixe**

Cochez la case "durée fixe" et renseignez la durée de votre contrat en nombre d'années si vous souhaitez fixer **vous-même la durée de votre souscription**.

› La durée d'un contrat d'assurance-vie doit être cohérente et vraisemblable avec la durée de la vie humaine. C'est pourquoi nous vous conseillons de définir la durée de votre contrat selon la règle suivante : 85 ans (durée d'espérance de vie) – votre âge au 31 décembre de l'année en cours. *Exemple : vous aurez 45 ans cette année. La durée que nous vous conseillons est de 40 ans (85 – 45).*

› Veillez à ce que cette durée soit au moins égale à 8 ans.

• **La durée viagère**

Si vous cochez la case "durée viagère", votre contrat **prendra fin au moment de votre décès** ou, par anticipation, en cas de rachat total.

VERSEMENT INITIAL

Si vous décidez de régler votre versement initial par prélèvement, **veillez à compléter et signer le mandat de prélèvement joint à votre bulletin de souscription, en cochant la case "paiement ponctuel" et à joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT).**

ORIGINE DES FONDS

En application de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, vous devez mentionner l'origine des fonds pour tout versement et joindre un justificatif de provenance pour tout versement supérieur ou égal à 150 000 €.

BÉNÉFICIAIRES

Trois solutions vous sont proposées pour désigner vos bénéficiaires en cas de décès :

• **Clause dite "générale" en cas de souscription simple**

Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès. En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui naîtront après la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession.

Cochez la première case proposée "son conjoint, à défaut...", si ces modalités vous conviennent.

• **Clauses générales en cas de co-souscription**

› Dénouement au 1^{er} décès : en cas de décès de l'un des co-souscripteurs, les capitaux décès seront versés au co-souscripteur survivant à la date du décès, à défaut aux enfants nés ou à naître, vivants ou représentés des co-souscripteurs par parts égales, à défaut leurs autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

› Dénouement au 2nd décès : en cas de décès du dernier co-souscripteur, les capitaux décès seront versés à ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut à ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

• **Clause libre : désignation nominative de vos bénéficiaires**

Si la clause dite "générale" ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case "autres bénéficiaires" et précisez leur identité et leur adresse en complétant toutes les zones. La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires subséquents.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS

Elle garantit au(x) bénéficiaire(s) de votre contrat, si vous veniez à décéder, un capital égal au minimum à la somme des versements nets de frais effectués depuis votre souscription, quels que soient l'évolution des marchés financiers et les supports d'investissement choisis depuis votre souscription, diminué des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursables et frais y afférents ⁽¹⁾.

Cette garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à la souscription et non en cours de vie du contrat. Ensuite, elle n'est payante qu'en cas de moins-value du contrat ⁽¹⁾.

Si vous souhaitez en bénéficier cochez "oui".

GARANTIE D'UN CAPITAL COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL

Elle garantit au(x) bénéficiaire(s) de votre contrat, si vous veniez à décéder accidentellement, un capital décès égal à la valeur de rachat du contrat au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir ⁽¹⁾.

Cette garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à la souscription et non en cours de vie du contrat. Ensuite, elle est payante quelle que soit la situation du contrat ⁽¹⁾.

Si vous souhaitez en bénéficier cochez "oui".

VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Si vous décidez de mettre en place des versements programmés, **veillez à compléter et signer le mandat de prélèvement joint à votre bulletin de souscription, en cochant la case "paiement récurrent / répétitif", et à joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT). Attention : en cas de mise en place de versements programmés et paiement du versement initial par prélèvement, veillez à remplir un mandat de prélèvement pour chaque type de versement.**

Vous pouvez choisir pour vos versements programmés d'adopter ou non la même répartition que celle spécifiée pour votre versement initial. Si vous optez pour une répartition différente, veuillez la préciser.

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE SOUSCRIPTION AU CONTRAT

Remplissez la première colonne de chaque tableau :

• Support en euros

› (A) : indiquez la part du versement initial brut versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros = "montant brut du versement initial" x "répartition en % du versement initial sur le(s) fonds en euros".

› (B) : indiquez la part du versement initial net versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros = "versement initial net" x "répartition en % du versement initial sur le(s) fonds en euros".

• Supports en unités de compte

› (C) : indiquez la part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros = "montant brut du versement initial" x "répartition en % du versement initial sur les unités de compte".

› (D) : indiquez la part du versement initial net versée sur les unités de compte, exprimée en euros = "versement initial net" x "répartition en % du versement initial sur les unités de compte".

DÉCLARATION DU (DES) SOUSCRIPTEUR(S) / INFORMATIONS

Cochez la case "Je (nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon (notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance" si vous souhaitez que votre contrat prenne effet dès la souscription.

En cochant cette case, vous serez assuré(e)(s) dès la souscription à votre contrat, sans attendre l'expiration du délai de renonciation relatif à la vente à distance.

Quel que soit votre choix, vous bénéficierez toujours du délai de renonciation légal de 30 jours propre à l'assurance-vie.

DATE ET SIGNATURE

Afin que votre bulletin de souscription soit pris en compte, vous devez le dater et le signer dans les zones prévues à cet effet. En cas de co-souscription, les deux souscripteurs doivent dater et signer le bulletin.

DERNIÈRES RECOMMANDATIONS AVANT TOUTE SOUSCRIPTION

- Pensez à vérifier que vous avez signé partout où cela est nécessaire.
- Avez-vous bien vérifié le libellé de votre clause bénéficiaire ?
- Avez-vous bien rempli les tableaux de valeurs de rachat ?
- Avez-vous bien pris connaissance de la Proposition d'assurance valant note d'information (2/2) - Conditions contractuelles ?
- Votre chèque est-il bien libellé à l'ordre de Suravenir ?
- Avez-vous pensé à signer votre chèque ?
- Suravenir n'accepte que les modes de règlement suivants :
 - › les chèques ou virements ou prélèvements émanant du compte du souscripteur,
 - › les chèques ou virements ou prélèvements d'un membre du cercle familial du souscripteur pour un mineur exclusivement.
- Avez-vous précisé l'origine des fonds ?
- Avez-vous joint le justificatif de provenance pour les versements supérieurs à 150 000 € ?

⁽¹⁾ Sous conditions précisées au point 2 de la proposition d'assurance valant note d'information (2/2) - Conditions contractuelles.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION (1/2) - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

MAJEUR CAPABLE

- Justificatif d'identité en cours de validité :
 - › carte nationale d'identité recto/verso ou passeport
- Justificatifs de domicile **de moins de 3 mois**
Exemples :
 - › facture d'électricité/gaz/eau, téléphone fixe, câble, échéancier
 - › attestation du titulaire du contrat d'électricité (si différent du souscripteur) + copie de sa pièce d'identité
 - › attestation d'une mairie, ambassade ou consulat
 - › avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation
 - › attestation d'assurance habitation
 - › quittance de loyer établie par une agence ou un syndic
 - › attestation de l'hébergeant si résidence chez un tiers + copie de la pièce d'identité du tiers + justificatif de domicile de l'hébergeant
- Fonds :
 - › si compte personnel du souscripteur : chèque (ou virement ou prélèvement + relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT))
 - › si compte d'un ascendant pour un mineur exclusivement : chèque (ou virement ou prélèvement + relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT)) + lien de parenté du payeur de prime + copie des livrets de famille
 - › si versement \geq à 150 K€ : justificatif de l'origine des fonds
- Autres documents :
 - annexe de souscription aux supports nécessitant cette annexe
 - annexe investissement en direct si investissement en direct sur les unités de compte
 - bulletin "Mandat d'arbitrage" en cas de choix de ce mode de gestion

MAJEUR SOUS CURATELLE

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable
- Justificatif d'identité en cours de validité du curateur
- Jugement de mise sous curatelle
- Proposition d'assurance valant note d'information (1/2) - Bulletin de souscription signée du majeur et du curateur (sa signature doit être précédée de la mention "le curateur")

MAJEUR SOUS TUTELLE

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable
- Justificatif d'identité en cours de validité du tuteur
- Jugement de mise sous tutelle
- Accord du juge pour le placement des fonds
- Proposition d'assurance valant note d'information (1/2) - Bulletin de souscription signée uniquement du tuteur (sa signature doit être précédée de la mention "le tuteur")

SOUSCRIPTION CONJOINTE

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable valable pour les 2 souscripteurs
- Livret de famille ou extraits d'actes de naissance
- En fonction du dénouement :
 - › **si dénouement au 1^{er} décès** : acte notarié, extrait d'acte de mariage ou copie livret de famille justifiant d'un régime de communauté
 - › **si dénouement au 2nd décès** : acte notarié, extrait d'acte de mariage ou copie livret de famille justifiant le régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput incluant le contrat d'assurance-vie
- Annexe souscription conjointe signée par les 2 souscripteurs
- Proposition d'assurance valant note d'information (1/2) - Bulletin de souscription signée par les 2 souscripteurs

PACTE ADJOINT

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable ou mineur selon le cas
- Justificatif d'identité en cours de validité des donateurs et représentants nommés dans le pacte
- La seule clause bénéficiaire admise est "ses héritiers en proportion de leur part héréditaire", si pacte pour un mineur
- Proposition d'assurance valant note d'information (1/2) - Bulletin de souscription signée par le(s) représentant(s) légal(aux) ou l'administrateur ad hoc selon les modalités mentionnées dans le pacte adjoint et le mineur de 12 ans ou plus
- Annexe pacte adjoint et imprimé "déclaration de don manuel" N° 2735 rempli par les impôts

CONTRAT DÉMEMBRÉ

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable au nom du(des) usufruitier(s) et du nu-proprétaire
- Justificatif d'identité en cours de validité du(des) usufruitier(s) et du nu-proprétaire
- Proposition d'assurance valant note d'information (1/2) - Bulletin de souscription signée par le(s) usufruitier(s) et le nu-proprétaire
- Acte notarié précisant l'origine du démembrement des fonds, l'identité du(des) usufruitier(s) et du nu-proprétaire
- Annexe de démembrement de contrat
- Les fonds doivent provenir d'un compte en démembrement ou chèque de notaire

Encadré

1. Le contrat Patrimoine Vie Plus n° 3190 est **un contrat d'assurance-vie individuel**.

2. Garanties offertes par le contrat Patrimoine Vie Plus :

- en cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère (point 8⁽¹⁾),
- en cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital (point 2.e⁽¹⁾).

Pour le contrat Patrimoine Vie Plus dont une part des droits est exprimée en unités de compte, l'information sur les garanties offertes distingue les droits exprimés en unités de compte et ceux qui ne le sont pas :

- a) pour les droits exprimés en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais (point 3⁽¹⁾),
- b) **pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers (point 3⁽¹⁾).**

3. Il existe une participation aux bénéfices sur chaque support libellé en euros à capital garanti du contrat calculée sur la base d'un taux de participation aux bénéfices de 90 %. Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont précisées au point 3⁽¹⁾.

4. Le contrat Patrimoine Vie Plus comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de 30 jours. Les modalités de rachat sont indiquées au point 7⁽¹⁾. Les tableaux des valeurs de rachat minimales sur huit ans sont précisés au point 3⁽¹⁾.

5. Les frais liés au contrat sont les suivants :

- "Frais à l'entrée et sur versements" :
 - › 4,50 % lors de la souscription et lors du versement des primes.
- "Frais en cours de vie du contrat"
 - › Frais annuels de gestion en cas de gestion libre sans option d'arbitrages programmés :
 - 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros,
 - 1,08 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
 - › Frais annuels de gestion en cas de gestion libre avec option d'arbitrages programmés :
 - 1,00 % sur la part des droits exprimés en euros,
 - 1,20 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
 - › Frais annuels de gestion en cas de gestion pilotée :
 - 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros,
 - 1,08 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
 - › Frais annuels de gestion en cas de mandat d'arbitrage :
 - 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros,
 - 1,88 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.
 - › Les présents frais sont augmentés de 0,14 % en cas de sélection de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel.
- "Frais de sortie"
 - › 3 % sur quittances d'arrérages.
 - › Option pour la remise de titres en cas de rachat total ou de décès : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres.
- "Autres frais"
 - › Frais prélevés en cas d'arbitrage : 0,80 % des montants arbitrés, avec un minimum forfaitaire de 40 €.
 - › Frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs.
 - › Cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge.

Les frais pouvant être supportés par les unités de compte sont précisés dans les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) ou les notes détaillées.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

7. Le souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat. La désignation bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou acte authentique comme indiqué au point 10⁽¹⁾.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la proposition d'assurance. Il est important que le souscripteur lise intégralement la proposition d'assurance, et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

⁽¹⁾ Tous les points renvoient à la proposition d'assurance valant note d'information (2/2) - Conditions contractuelles.

PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION (1/2) BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTEUR(S)

Le(s) soussigné(s), ci-après désigné(s) souscripteur(s), demande(nt) sa (leur) souscription au contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport Patrimoine Vie Plus de la société d'assurance Suravenir.

SOUSCRIPTEUR

Monsieur Madame
Nom : _____
Nom de naissance : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Pays : _____
Résidence fiscale : _____
Date de naissance : ____/____/____
Département de naissance : _____
Ville/Pays de naissance : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Email : _____
Situation professionnelle : actif étudiant/apprenti/élève
 demandeur d'emploi retraité autre inactif
Profession (si demandeur d'emploi/retraité, profession antérieure) : _____
Code CSP correspondant à la profession⁽³⁾ : _____

CO-SOUSCRIPTEUR ⁽²⁾

Monsieur Madame
Nom : _____
Nom de naissance : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Pays : _____
Résidence fiscale : _____
Date de naissance : ____/____/____
Département de naissance : _____
Ville/Pays de naissance : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____
Email : _____
Situation professionnelle : actif étudiant/apprenti/élève
 demandeur d'emploi retraité autre inactif
Profession (si demandeur d'emploi/retraité, profession antérieure) : _____
Code CSP correspondant à la profession⁽³⁾ : _____

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ⁽³⁾

• Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante pour le compte d'un autre État que la France ? Oui Non

Si oui, quelle fonction ? ____ dans quel pays ? _____

• Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante pour le compte d'un autre État que la France ? Oui Non

Si oui, quelle fonction ? ____ dans quel pays ? _____

Quel est votre lien avec cette personne ? ____

Dans le cas d'un "oui" à l'une et/ou à l'autre des deux questions, la souscription au contrat Patrimoine Vie Plus ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier de souscription.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ⁽³⁾

• Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante pour le compte d'un autre État que la France ? Oui Non

Si oui, quelle fonction ? ____ dans quel pays ? _____

• Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante pour le compte d'un autre État que la France ? Oui Non

Si oui, quelle fonction ? ____ dans quel pays ? _____

Quel est votre lien avec cette personne ? ____

SITUATION FAMILIALE

Marié(e) Célibataire Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)
Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : _____ Nombre d'enfants à charge : _____

CAPACITÉ JURIDIQUE

Mineur : sous administration légale
 sous tutelle Majeur : sous tutelle
 sous curatelle
 sous sauvegarde de justice
Si mineur ou majeur sous tutelle ou curatelle, indiquez les nom et prénom et l'adresse du (des) représentant(s) légal(aux) :
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

TRANCHE DE REVENUS ANNUELS DU FOYER

Moins de 50 k€ 50 à 100 k€ 100 à 150 k€ Supérieurs à 150 k€

PATRIMOINE DU FOYER

Moins de 50 k€ 50 à 100 k€ 100 à 150 k€ 150 à 750 k€ 750 à 1 500 k€ Supérieur à 1 500 k€

OBJECTIF PRINCIPAL DU CONTRAT (UN SEUL CHOIX POSSIBLE)

Valorisation d'un capital Préparation à la retraite Transmission Revenus/Rentes Prévoyance Autres (à préciser) : _____

EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION

La co-souscription est limitée aux conjoints mariés sous un régime de communauté. Le dénouement du contrat au second décès est limité aux conjoints mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput portant notamment sur le contrat d'assurance-vie.

Dénouement du contrat

Au 1^{er} décès (les souscripteurs reconnaissent être mariés sous un régime de communauté).
 Au 2nd décès (les souscripteurs reconnaissent être mariés sous le régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput incluant le contrat d'assurance-vie).

CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE SOUSCRIPTION AU CONTRAT PATRIMOINE VIE PLUS

DURÉE DE VOTRE SOUSCRIPTION⁽³⁾

Fixe de _____ ans (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins votre âge)

Viagère (option par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)

VERSEMENT INITIAL

Montant brut : _____ € (minimum 500 €)

Frais à l'entrée : _____ % (4,50 % maximum) soit : _____ €

Versement net : _____ €

Réglé par : chèque (libellé à l'ordre exclusif de Suravenir)

virement (Compte Crédit Mutuel Arkéa - IBAN : FR76 1558 9297 5304 5439 9654 218 // BIC : CMBFR2BARK)

prélèvement sur le compte bancaire suivant : _____
(Veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT)).

Pour tout versement supérieur, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds : épargne déjà constituée réalisation d'actifs héritage/donation

intérêts/dividendes/stock-options gain aux jeux indemnisation/dommages & intérêts autres (préciser) : _____
Pour les montants supérieurs ou égaux à 150 000 €, merci de joindre un justificatif⁽³⁾.

CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA RÉPARTITION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Choisir une seule option parmi celles proposées.

Je choisis la **gestion libre** pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir.

Je choisis la gestion pilotée, demande et accepte une gestion automatisée de la répartition des supports d'investissement de mon contrat, et notamment les arbitrages qui en résultent. J'opte pour l'orientation suivante (le détail des orientations est donné en fin de proposition d'assurance valant note d'information (2/2) - Conditions contractuelles) :

Gestion pilotée, orientation retraite*

Gestion pilotée, orientation audace*

* Veuillez, dans ce cas, indiquer la date prévisionnelle de votre départ à la retraite : ____/____/____

(À défaut de précision, la date prévisionnelle de départ à la retraite sera calculée par Suravenir sur la base de l'âge légal de départ à la retraite en fonction de la réglementation en vigueur au moment de la souscription).

Je choisis le **mandat d'arbitrage** (réservé aux souscripteurs majeurs, sous réserve d'un encours minimum de 25 000 €).

(Dans ce cas, merci de compléter aussi le bulletin "Mandat d'arbitrage")

RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL

En cas de choix de la gestion libre uniquement.

Je répartis mon versement initial sur les supports suivants⁽⁴⁾ :

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition en %	Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition en %
		%			%
		%			%
		%			%

Total : 100 %

BÉNÉFICIAIRES⁽³⁾

Le souscripteur désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès avant le terme de la souscription :

Clause générale en cas de souscription simple : son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (Pacs) en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

Clause générale en cas de co-souscription

• Dénouement au 1^{er} décès : en cas de décès de l'un des co-souscripteurs, les capitaux décès seront versés au co-souscripteur survivant à la date du décès, à défaut aux enfants nés ou à naître, vivants ou représentés des co-souscripteurs par parts égales, à défaut les héritiers du souscripteur dont le décès entraîne le dénouement du contrat en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

• Dénouement au 2nd décès : en cas de décès du dernier co-souscripteur, les capitaux décès seront versés à ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut à ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

Clause libre : autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (toutes les cases doivent être IMPÉRATIVEMENT complétées) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Quote-part (%)
					%
					%

Total : 100 %

à défaut les héritiers du souscripteur en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

OPTIONS DE VOTRE SOUSCRIPTION AU CONTRAT PATRIMOINE VIE PLUS

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS⁽³⁾ (SI VOUS AVEZ AU MOINS 12 ANS ET MOINS DE 70 ANS)

Oui (option payante, cf. point 2⁽¹⁾) Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée).

Par dérogation à la proposition d'assurance valant note d'information (2/2) - Conditions contractuelles, cette garantie n'est pas possible en cas de co-souscription.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL⁽³⁾ (SI VOUS AVEZ AU MOINS 12 ANS ET MOINS DE 70 ANS)

Oui (option payante, cf. point 2⁽¹⁾) Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée).

Par dérogation à la proposition d'assurance valant note d'information (2/2) - Conditions contractuelles, cette garantie n'est pas possible en cas de co-souscription.

MISE EN PLACE ET RÉPARTITION DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS⁽³⁾⁽⁵⁾

(Veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT)).

Montant brut : _____ € Frais sur versement : _____ % (4,50 % maximum) soit : _____ €

Versement net : _____ €

Périodicité : mensuelle (minimum 100 €) trimestrielle (minimum 300 €) semestrielle (minimum 600 €) annuelle (minimum 1 000 €)

Jour de versement⁽⁶⁾ : 1^{er} 8 20 dernier jour du mois/trimestre/semestre/année.

Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés.

Si vous avez choisi la **gestion pilotée** ou le **mandat d'arbitrage**, vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

Si vous avez choisi la **gestion libre** et souhaitez une répartition différente de celle de votre versement initial, veuillez indiquer ci-dessous le(s) support(s) d'investissement⁽⁴⁾ (7) de vos versements programmés (4 supports maximum) :

Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition en %	Nom du support	Code ISIN (12 caractères)	Répartition en %
		%			%
		%			%

Total : 100 %

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE SOUSCRIPTION AU CONTRAT PATRIMOINE VIE PLUS⁽³⁾

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

SUPPORT EN EUROS

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros à capital garanti, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3⁽¹⁾.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : • (A) : part du versement initial brut versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros
• (B) : part du versement initial net versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(A) = _____ €	= (A)						
Cumul des primes nettes	(B) = _____ €	= (B)						
Valeurs minimales garanties	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts, avec mise en place d'un mandat d'arbitrage et choix de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel : $100 \times (1 - 2,02\%) = 97,9800$ UC.

La valeur de rachat de l'UC en euros au terme de la première année est donc de $97,9800 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs tiennent compte des frais annuels de gestion.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant : • (C) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros
• (D) : part du versement initial net versée sur les unités de compte, exprimée en euros

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	(C) = _____ €	= (C)						
Cumul des primes nettes	(D) = _____ €	= (D)						
Nb d'UC minimal garanti	97,9800	96,0008	94,0616	92,1616	90,2999	88,4758	86,6886	84,9375

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DÉCLARATION DU (DES) SOUSCRIPTEUR(S) / INFORMATIONS⁽³⁾

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance du règlement du mandat d'arbitrage et de la proposition d'assurance valant note d'information (Réf. 3533-7) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, son annexe complémentaire de présentation.

Je (nous) reconnais(sons) également avoir été informé(e)(s) du fait que, contrairement au(x) fonds en euros, les unités de compte en actions ou de toute autre nature ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le(s) souscripteur(s) au contrat. Les performances de ces unités de compte en actions ou de toute nature doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte (nous acceptons) d'être informé(e)(s) de la conclusion de mon (notre) contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique.

Je (nous) suis (sommés) informé(e)(s) pouvoir renoncer à la présente souscription pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je (nous) suis (sommés) informé(e)(s) de la conclusion du contrat Patrimoine Vie Plus matérialisée par la réception des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : Service Gestion CGPI - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9.

Elle peut être faite selon le modèle ci-après : "Je (nous) soussigné(e)(s) (nom, prénom et adresse du (des) souscripteur(s)) déclare(ons) renoncer à la souscription au contrat Patrimoine Vie Plus que j'ai (nous avons) signée le (_____) et vous prie(ions) de bien vouloir me (nous) rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Je (nous) reconnais(sons) également être informé(e)(s) que toutes les garanties, dont les garanties décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la lettre de renonciation. (Date et signature(s))".

Je (nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon (notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Les informations recueillies dans le présent acte, ainsi que toutes les informations saisies à son occasion ou extraites d'informations déjà fournies sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur. À défaut, la souscription ne peut être réalisée ou les informations complètement traitées. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure à la société Suravenir ou (et) à ses mandataires et aux agrégateurs que pour les seules nécessités de la gestion par Suravenir et par l'intermédiaire mandataire du souscripteur ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004. L'enregistrement de la présente demande est confirmé par des conditions particulières. Si elles ne vous étaient pas parvenues dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer Suravenir.

(1) Tous les points renvoient à la proposition d'assurance valant note d'information (2/2) - Conditions contractuelles. (2) La co-souscription n'est possible que pour les couples mariés sous un régime de communauté. Merci de joindre l'annexe de co-souscription. (3) Se reporter au document "Comment remplir votre proposition d'assurance valant note d'information (1/2) - Bulletin de souscription ?". (4) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement de la proposition d'assurance valant note d'information (2/2) - Conditions contractuelles ainsi qu'aux documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation remis à la souscription ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire. (5) Cette option est incompatible avec l'option "Rachats partiels programmés". (6) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande. (7) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE.

Fait à : _____, le _____	Souscription présentée par : Signature et cachet du conseiller / Code :
Signature du souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé"	Signature du co-souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé"

Veillez adresser l'original de ce formulaire à Suravenir. Nous vous conseillons d'en conserver une copie.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

□□□□□□ □□□□□□
Code postal Ville

Pays

Coordonnées du compte* : □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□
Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

□□□□□□□□□□□□□□□□
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____
Lieu

le* : □□/□□/□□□□
Date

Signature(s)* :
Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

*(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.
(2) Versement initial, versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.*

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

□□□□□□ □□□□□□
Code postal Ville

Pays

Coordonnées du compte* : □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□ □□□□□□
Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

□□□□□□□□□□□□□□□□
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____
Lieu

le* : □□/□□/□□□□
Date

Signature(s)* :
Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.
(2) Versement initial, versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.